

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

## DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

**M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est):** Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au leader du gouvernement en Chambre, a trait aux travaux de la Chambre demain et la semaine prochaine puisque la Chambre ajournera vendredi prochain pour le congé de Pâques afin que les députés puissent rentrer dans leurs circonscriptions pour s'occuper de leurs électeurs.

Par la même occasion, j'aimerais aussi qu'il nous éclaire quant à une éventuelle mesure habilitante concernant le référendum auquel le premier ministre a fait allusion. Le ministre se souviendra que je lui ai posé la question il y a quelque temps et je crois que des fonctionnaires y travaillaient à l'époque. Le ministre pourrait peut-être renseigner la Chambre à ce sujet.

**L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, c'est aujourd'hui un jour réservé à l'opposition comme chacun le sait. Demain, le gouvernement aura comme priorité d'obtenir la permission de la Chambre de renoncer au préavis de 48 heures et de passer à l'étape du rapport et à la troisième lecture du projet de loi C-60, Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé. Les provinces démunies attendent ces fonds. Cette mesure devait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> avril, au début du nouvel exercice financier.

Nous solliciterons la collaboration des députés d'en face à ce sujet. Nous avons tenté de le faire hier, mais le Nouveau Parti démocratique a refusé. Nous essayerons de nouveau cet après-midi. Si la réponse est de nouveau négative, j'ai l'intention de demander que demain soit un jour désigné.

Lundi, le gouvernement proposera de procéder à la deuxième lecture du projet de loi C-46, Loi concernant les contraventions aux textes législatifs fédéraux, suivie de l'étape du rapport du projet de loi C-31, Loi modifiant la Loi sur l'extradition.

Mardi, nous prévoyons terminer l'étude en troisième lecture du projet de loi C-31.

Mercredi, le gouvernement se propose de passer au débat et à la deuxième lecture du projet de loi C-49, Loi modifiant le Code criminel concernant l'agression sexuelle.

*Les Travaux de la Chambre*

J'aimerais discuter avec mes collègues des mesures législatives que nous pourrions liquider pendant le reste de la semaine.

Pour ce qui est d'une mesure législative sur le référendum, le premier ministre a indiqué que tous nos efforts, nos espoirs et nos aspirations, comme ceux je crois de l'opposition officielle et même du Nouveau Parti démocratique, sont axés sur la conclusion avec les provinces d'une entente constitutionnelle qui unira ce pays.

Comme le premier ministre l'a indiqué, si nous devons tenir un plébiscite, il y aura des discussions entre les leaders des différents partis pour s'entendre sur la façon de présenter une mesure législative appropriée et ainsi de suite. Entre-temps, au lieu d'entrer dans des détails, il y aurait lieu de se concentrer sur le noeud du problème qui, en l'occurrence, est l'unité constitutionnelle de ce pays. Je ferai un effort pour éviter de me livrer à toute politocailerie sur cette importante question si le député en fait autant.

**M. Dingwall:** Monsieur le Président, je pense que le député d'en face n'a rien à craindre de moi. Pour ce qui est du sectarisme sur la question constitutionnelle, notre caucus cherche à agir dans l'intérêt du pays, en mettant de côté les considérations politiques. On peut le voir dans l'attitude de notre chef et de nos députés.

Pour ce qui est du projet de loi C-60, je veux seulement confirmer, à l'intention du leader du gouvernement à la Chambre, que le député désire que ce projet de loi fasse l'objet d'un débat à la Chambre. Je sais que le député saura reconnaître que nous y avons déjà consenti et que nous maintenons notre consentement.

J'espère que le député ne s'y trompe pas. Que nous ayons consenti à en débattre ne signifie pas que nous soyons d'accord avec l'objet de ce projet de loi, c'est-à-dire avec les dispositions financières prévues par cette mesure. Nous aimerions que ce projet de loi soit soumis à l'étude de la Chambre et fasse l'objet d'un débat en bonne et due forme. Je veux que ce soit bien clair pour le député. Cela ne signifie pas nécessairement que nous sommes d'accord avec tout ce que prévoit ce projet de loi.

J'aimerais que le ministre nous dise ce qui est prévu à l'ordre du jour de jeudi et de vendredi prochains.

• (1510)

Je sais que c'est encore loin, mais je voudrais savoir s'il a l'intention de réserver ces journées à l'étude des crédits ou de projets de loi afin que nous puissions en informer nos porte-parole qui pourront se préparer pour le débat.